

Double emploi : chomage à temps partiel estce possible

Par alchimiste100, le 20/11/2011 à 14:25

J'ai actuellement 2 employeurs : l'un 10 heures, l'autre 30 heures

j'ai actuellement des problemes avec le plus important (30 heures) et un risque de procedure et donc de perte de cet emploi.

Ma question est:

Si je perd cet emploi, ai-je le droit au chomage sachant que j'ai dejà un emploi à temps partiel ?

Et quel hauteur je serais indemnisée ?

merci de vos reponses

Par P.M., le 20/11/2011 à 20:18

Bonjour,

Normalement, vous ouvririez des droits en cas de perte involontaire du contrat à temps partiel de 30 h et je vous propose puisque l'acitité conservée ne dépasserait pas 110 h et ne dépasserait pas 70 % de vos revenus antéroeurs, je vous conseillerais de vous informer auprès de Pôle Emploi éventuellement par un message sur leur site internet...